

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Entrepôt Simastock HORDAIN sur la commune principale de l'AIOT Entre les rues Ambroise Croizat et Lucien Sampaix 59111 HORDAIN.

La référence de votre dossier est A-3-NU6P2348R et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 29/09/2023 à 16h21 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0100004244**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **82106805300023**

Organisme : **AIRELLES ENVIRONNEMENT**

Fonction : **Ingénieur Sécurité Environnement**

Personne morale

N° SIRET **35181985900361**

Raison sociale **SIMASTOCK - SOCIETE INDUSTRIELLE DE MANUTENTION ET DE STOCKAGE.**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RUE FRANCISCO FERRER

LA CENTRALE

59450 SIN LE NOBLE

Signataire

Qualité : **Responsable projets travaux immobiliers**

Référent

Fonction : **Responsable projets travaux immobiliers**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Entrepôt Simastock HORDAIN**

Description des activités :

La société **SIMASTOCK** exploite à **HORDAIN** un entrepôt de 204 925,5 m³ classé à enregistrement au titre de la rubrique 1510-2. L'arrêté préfectoral d'enregistrement réglementant l'établissement a été émis le 28/01/2023. Le site est également classé à déclaration pour la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA. Implanté sur un terrain d'environ 38 000 m², l'établissement comporte un bâtiment de 19 821,9 m² comprenant : - Six cellules de stockage de plain-pied et de surface inférieure à 3 000 m². Les parois extérieures sont REI 120, les parois séparatives entre les cellules REI 120 ou REI 240. La hauteur à l'acrotère est de 14,3 m. - Deux plots bureaux et locaux sociaux accolés en façade est de l'entrepôt ; - Plusieurs bureaux de quais ; - Des locaux électriques ; - Quatre locaux de charge de batteries (faisant en partie objet de la présente déclaration) accolés en façade est de l'entrepôt ; - Une chaufferie fonctionnant au gaz naturel, de puissance thermique inférieure à 1 MW, accolée au sud de la cellule 2. En complément de ces constructions sont mis en place : - Des ouvrages pour la gestion des eaux pluviales et eaux d'extinction incendie, notamment un séparateur d'hydrocarbure, un bassin étanche de confinement de 881 m³ et un massif drainant de 112 m³ ; - Des voiries / cours camion pour les poids-lourds livrant et expédiant les marchandises ; - Un parking pour les véhicules légers des employés et les visiteurs ; - Une aire de stationnement pour les poids lourds en attente de chargement. En activité, le site emploiera entre 60 et 80 personnes et fonctionnera entre 6 h et 21 h.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Entre les rues Ambroise Croizat et Lucien Sampaix

59111 HORDAIN

X : 723415

Y : 7018542

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'

eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2925-1	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 100 kW	D	
4511	4511-2	Dangereux pour l'environnement aquatique 2	Quantité susceptible d'être présente 120 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les batteries des accumulateurs (batteries usagées des engins au niveau des locaux de charge) sont des déchets dangereux qui seront valorisés dans des installations dûment autorisées à les traiter.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Des extincteurs adaptés aux risques de l'installation sont mis en place dans l'entrepôt et dans les locaux de charge. Des RIA sont implantés à l'intérieur de l'entrepôt. À l'extérieur de l'entrepôt, trois réserves souple de 240 m³ chacune, soit 720 m³ au total, fournissent l'eau nécessaire à la défense extérieure contre l'incendie. Elles sont implantées de manière à ce que tout point de l'entrepôt et des locaux de charge soit situés à moins de 200 m des réserves en eau par les voies praticables pour les engins de secours et d'intervention.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Une réserve de sable meuble et sec d'au minimum 100 litres dotée de pelles sera mise en place à proximité des stockages relevant de la rubrique 4511. Ces produits seront entreposés sur des bacs de rétention étanches de capacité adaptée. À noter que deux poteaux d'incendie publics sont situés à proximité de l'établissement dont : • 1 PI capable de fournir 98 m³/h et situé à moins de 20 mètres du périmètre du site ; • 1 PI capable de fournir 112 m³/h lequel est situé à environ 25 mètres de la limite du site. Le volume d'eaux d'extinction à confiner en cas d'incendie est de 830 m³. Il a été déterminé conformément au guide technique D9a. Les eaux d'extinction seront recueillies et confinées dans le bassin étanche de la plateforme logistique dont le volume est de 881 m³.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)